



Programmation Pluriannuelle de l'Énergie **Baisse de la consommation et augmentation des ENR :** **2 exigences pour réussir la transition énergétique !**

Dans le cadre du débat public sur la PPE, et dans la lignée de son scénario « Visions 2030-2050 », l'ADEME a publié son cahier d'acteur proposant une trajectoire de transition énergétique ambitieuse et soutenable en baissant la consommation d'énergie de 30% d'ici 2035 et en augmentant la production EnR de 70% d'ici 2028.

Au regard de la désinformation qui peut exister lorsque que l'on veut débattre de l'énergie dans notre pays, l'Agence est ici totalement dans son rôle d'expert – neutre et indépendant - au service de la transition énergétique, en soulignant que la baisse de la consommation d'énergie est à la fois une nécessité pour réussir la transition et une opportunité pour améliorer notre compétitivité et augmenter le revenu disponible des ménages, et en montrant que des évolutions du mix énergétique sont possibles, parce que les énergies renouvelables sont techniquement envisageables, économiquement viables et socialement souhaitables.

Au-delà du seul débat énergétique et climatique, la transition énergétique revêt des facettes économiques et sociales fortes. A l'horizon 2035, l'ADEME évalue ainsi que la trajectoire qu'elle propose induira la création de 340 000 emplois localisés pour une majeure partie sur les territoires.

Arnaud LEROY
Président de l'ADEME

Pour aller plus loin :

- [Cahier d'acteur ADEME PPE - n°15 avril 2018](#)
- [Note explicative de l'ADEME](#)


Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)